



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2024-730

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 3 décembre 2024 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2024-730 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 510-86 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

L'objet de ce règlement est de modifier le *Règlement n° 510-86*, afin d'ajouter une interdiction de stationner sur la rue Gaboury, côtés pair et impair, entre la rue de l'Hêtrière et la rue du Sourcin, à l'exception des îlots.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 6 décembre 2024

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca